

<https://snetap-fsu.fr/Devenir-attache-e-d-administration-au-titre-de-l-annee-2016.html>



Devenir attaché-e d'administration au titre de l'année 2016

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : dimanche 29 mai 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

- [Arrêté du 28 juillet 2016 fixant le nombre de places offertes à l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2016 pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt](#)

Ce nombre est fixé à 9.

- [Arrêté du 9 mai 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt](#)
- [Note de service du 24 mai](#)

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, en date du 9 mai 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Le nombre des places offertes sera fixé ultérieurement.

La préinscription se fera par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à partir du 6 juin 2016.

La date limite de préinscription ou de retrait des dossiers d'inscription est fixée au 4 juillet 2016.

La date limite de retour des confirmations d'inscription est fixée au 15 juillet 2016, le cachet de la poste faisant foi.

La date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle par les candidats admissibles est fixée au 15 octobre 2016, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite se déroulera le 6 septembre 2016 dans les centres ouverts sur le territoire national.

L'épreuve orale se déroulera à Paris à partir du 28 novembre 2015.

Pour obtenir les renseignements relatifs à cet examen professionnel, les candidats s'adresseront à M. Hervé LÉGER et Mme Martine PIÉ (téléphone : 01-49-55-48-55/42-26), herve.leger1@agriculture.gouv.fr, martine.pie@agriculture.gouv.fr.